

Conseil d'administration du 19 mai 2026

Délibération n° 26/11b

Élection du/de la vice-présidence

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai,

Le conseil d'administration, convoqué le 05 mai 2026, s'est réuni sur invitation du doyen d'âge de ses membres monsieur Éric PLÉE

#### VU

- Les articles L1431-4 et R1431-8 du code général des collectivités territoriales ;
- L'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Les décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
- Les Statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve - Jack Ralite », en particulier ses articles 12 et 30.

#### EXPOSÉ

Le conseil d'administration doit être présidé par un/une président(e) assisté(e) d'un(e) vice-président(e).

Le/la président(e), ainsi que le/la vice-président(e) sont élu(e)s par le conseil d'administration à la majorité des deux tiers pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de leur mandat électif.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration de procéder à l'élection de la vice-présidence du conseil d'administration de l'EPCC « Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-la Courneuve - Jack Ralite ».

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

**Article 2 :** D'élire en qualité de vice-président(e) Vérane PÈDE pour une durée de trois ans ne pouvant excéder la durée de son mandat électif justifiant sa qualité de membre.

Membres	16
Votants	10
Suffrages exprimés	13
Votes pour	12
Votes contre	0
Abstention	1

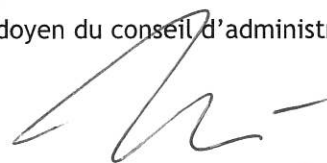
La présente délibération mise au vote est :

Adoptée

Rejetée

Fait à Aubervilliers, le 19 mai 2026

Éric PLÉE  
Membre doyen du conseil d'administration



Inès KACI  
Président(e) du conseil d'administration

